

Département de la Creuse

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Arrondissement d'Aubusson

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNE DE FELLETIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°MA-DEL-2025-15 en date du 17 mars 2025

Attribution de la Délégation de Service Public du Centre équestre

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept mars à 19h30, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire, par courrier électronique du 11 mars 2025, se sont réunis sous la présidence de M. Olivier CAGNON, à la salle du Conseil, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. CAGNON Olivier, Mme FOURNET Marie-Hélène, M. ROULET Alain, Mme NICOUX Renée, M. VANONI Dominique, Mme DAVID Séverine, Mme LABARRE Jacqueline, M. LEFAURE Philippe, Mme SEIGNOL Michelle, M. RACAUD Julien, Mme CARNET Gaëlle, M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, Mme TINDILLIER Béatrice.

Étaient absents avec pouvoir :

M. ESTERELLAS Philippe donne pouvoir à Mme NICOUX Renée.
M. RIMBAUD Didier donne pouvoir à M. VANONI Dominique.
Mme FERRON Céline donne pouvoir à Mme CARNET Gaëlle.
M. MONDON Arnaud donne pouvoir à M. COLLIN Philippe.

Était absente : Mme CAILLE-PRADELLE Nadège.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVID Séverine.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a eu un caractère public conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présentation d'Alain ROULET

VU le rapport de présentation de la candidature et de l'offre de prestation pour la délégation de service public du centre équestre ;

Accusé de réception en préfecture
023-212307904-20250317-MA-DEL-2025-15-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

VU la délibération en date du 25 novembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'un renouvellement pour 5 ans de la DSP pour le Centre Equestre dont le contrat en cours arrive à échéance le 31/03/2025.

VU l'avis favorable de la commission DSP réunie de façon informelle le 10 mars 2025 sur l'offre de Monsieur Jérôme PEYROUX ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal :

ATTRIBUE la délégation du service public du centre équestre à M. Jérôme PEYROUX aux conditions proposées par celui-ci dans son offre pour 5 ans à partir du 1^{er} avril 2025,

VALIDE les tarifs de services proposés,

AUTORISE l'occupation du domaine public pour les besoins du service délégué,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaire à la finalisation de cette procédure.

Ainsi fait et délibéré,

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	18	18	18	0	0

LE MAIRE certifie que :

- Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet acte est exécutoire de plein droit compte-tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans l'arrondissement,
- Cet extrait est conforme au registre des délibérations où sont portées les signatures.

Le Maire,

Olivier CAGNON




Rapport de la commission présentant l'entreprise ayant déposé une offre, l'analyse des propositions de celles-ci, ses réponses sur les critères fixés lors du lancement de la consultation et l'économie générale du contrat. (Article L1411-5 du CGCT)

■ **Rappel de la procédure :**

- Intitulé : DSP du centre équestre de Felletin
- Durée : 5 ans
- Procédure : Délégation de service public articles L 1411-1 du Code des Collectivités Territoriales
- Habilitation du Conseil Municipal : Délibération du 25/11/2024
- Publicité : LA MONTAGNE le 03/02/2025 et CHEVAL MAGAZINE n°638 de mars 2025
- Date et heure limites de réception des plis : 03/03/2025 à 12h00
- Critères de jugement des offres :
 - Candidature : capacités techniques, capacité à assurer la continuité du service,
 - Offre : pertinence des prestations et tarifs proposés, qualité des moyens matériels et humains, perspectives de développement du service.
- Ouverture des plis le 03/03/2025 à 13h00. Un seul pli déposé.
- Analyse de l'offre et décision de la commission le 17/03/2025 à 18h30.
- Décision de la commission : avis favorable à l'attribution de la délégation à Monsieur Jérôme PEYROUX, considérant que son offre répond de manière satisfaisante aux critères rappelés ci-dessus.

■ **Identification de l'entreprise :**

- Nom : Jérôme PEYROUX (déléataire sortant)
- Forme juridique : entreprise en nom personnel
- Nom commercial : CENTRE EQUESTRE EQUI'PASSION
- Adresse : 3 Rue Pierre Noël 23500 FELLETIN – tél. 05 55 66 48 07 / 06.02.39.69.94 / equipassion23@orange.fr
- Siret : 442.554.218.00028

■ **Jugement de la candidature :**

Capacités techniques :

Jérôme PEYROUX a la qualité d'éducateur sportif du 1^{er} degré, obligatoire pour l'enseignement de l'équitation. Il est moniteur d'équitation à Felletin depuis 2000 et gère le centre équestre depuis 2002. En outre, Jérôme PEYROUX dispose d'un BEP Agricole option entraînement du cheval de compétition. Cette qualification est conforme aux nouvelles dispositions législatives, aux termes desquelles les activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle sont assimilées à des activités agricoles. Jérôme PEYROUX est également lauréat de multiples championnats.

Capacité à assurer la continuité du service

Jérôme Peyroux assure ce service depuis plus de 20 ans et il a contribué à ce que le centre équestre de Felletin rayonne largement sur le territoire grâce à la qualité de ses enseignements, l'organisation de concours localement et les résultats de ses élèves démontrent la qualité du travail réalisé.

De plus, il tient à transmettre les valeurs suivantes : le respect de l'autre, de l'animal, apprendre à dépasser les difficultés et à se maîtriser.

Selon les dernières chiffres communiqués, son chiffre d'affaires est en constante augmentation depuis 2021, passant de plus de 140 000 € en 2021 à plus de 207 000 € en 2024 (alors que les données 2024 sont mêmes incomplètes car la comptabilité 2024 n'est pas totalement arrêtée à ce jour).

Le délégataire est conscient de la nécessité d'être rigoureux et développer la reproduction, le travail sur les jeunes chevaux nés sur place destinés à la vente ou au renouvellement de la cavalerie, adapter la promotion de son établissement aux nouveaux modes de communication, maintenir l'organisation des concours (un concours saut d'obstacles et trois concours complets par an), ...

La pension de chevaux de propriétaires (en box ou au pré) permet un bon complément de recettes.

Les investissements réalisés paraissent cohérents avec les tarifs proposés.

En effet, il vient notamment d'investir dans une semi-remorque permettant de transporter 17 équidés.

■ Jugement de l'offre :

Pertinence des prestations et tarifs proposés

Les prestations proposées sont dans la continuité de celles proposées antérieurement : elles s'adressent à tous publics que ce soit débutant comme en compétition (Concours Complet d'Equitation (CCE) et Concours Saut d'Obstacles (CSO)).

Les tarifs ont été adaptés au régime de TVA ; en effet, depuis 2024, il y a eu un changement du taux de TVA applicable, en particulier pour l'enseignement qui passe de 20% à 5.5%.

L'augmentation des tarifs proposés TTC reste raisonnable par rapport à son offre de 2020 (ex : 140 € TTC pour 10h en cours collectif pour les cavaliers membres en 2020 (dont droits d'accès aux installations) et 149.73 € en 2025).

Il propose également des séances de familiarisation avec les centres de loisirs et scolaires.

Qualité des moyens matériels et humains

Il a développé son équipe avec la présence d'une apprentie en formation BP en 2022 qu'il a embauché à temps complet en 2023 pour remplacer la monitrice salariée, éducateur sportif qualifiée, qui est partie en cette année-là.

En 2024, il dispose à nouveau d'une apprentie qui a obtenu son diplôme d'Animateur poney en juillet 2024 et qu'il prévoit d'embaucher une fois qu'elle aura obtenu son BP en 2025.

Il est entouré d'une équipe de bénévoles participant à des formations annuelles pour l'obtention de qualifications de compétitions. En effet, cela est indispensable pour l'organisation de compétitions.

La cavalerie est renouvelée par la naissance de jeunes poulains qui sont travaillés sur place. En effet, Jérôme Peyroux tient à sélectionner ses chevaux sur le plan génétique mais aussi sur leur comportement. Elever la plupart de ses montures lui permet de mieux les connaître et les habituer le plus tôt possible à ses façons de pratiquer.

Il dispose du matériel nécessaire à l'exercice de son activité : 3 tracteurs, un broyeur de refus, une épareuse, une barre pour lisser les carrières, une herse, un cultivateur pour détasser les sciures de manège, une pailleuse, une remorque pour évacuer le fumier, du matériel de fenaison avec un plateau fourrager, un aplatisseur et une vis à grains, un godet hydraulique, une pompe à eau, une tonne à eau, un nettoyeur haute pression, un camion 3.5T 3 places, 1 van 4 places et une semi-remorque pouvant transporter 17 chevaux qu'il vient d'acquérir.

L'entrepreneur s'est doté d'un logiciel de gestion spécifique au centre équestre et d'une page FaceBook.

Perspectives de développement du service.

Diversification de l'offre dans le domaine de la reproduction et du travail de jeunes chevaux avec davantage de poulinières et plus de poulains au travail. Programme d'actions de promotion.

■ Economie du contrat :

- Durée 5 ans (à compter du 1^{er} avril 2025).
- Installations : bureau, écuries, manège, carrière, prés : propriété de la commune, mis à la disposition du délégataire. Ces biens retournent à la commune en fin de contrat en bon état de fonctionnement. Le délégataire a les obligations de l'occupant mais pas celles du propriétaire :
- Entretien : le délégataire assure le maintien en bon état de fonctionnement. Les gros travaux sont à la charge de la commune.
- Taxes : le délégataire supporte toutes les charges applicables au titre de l'occupation des biens mis à disposition. Les taxes foncières sont à la charge de la commune.
- Assurance : le délégataire s'assure pour le risque locatif pour les bâtiments et la responsabilité civile professionnelle. La commune s'assure pour le risque propriétaire non occupant.
- Contrepartie : versement d'une redevance de mise à disposition à la charge du délégataire : 5 100 € / an.
- Chevaux, obstacles et équipements sont propriété du délégataire. Non repris en fin de contrat. Celui-ci est libre de les céder au nouveau délégataire, si lui-même n'est pas retenu pour le nouveau contrat.
- Aux risques et périls du délégataire. Le délégataire est rémunéré exclusivement sur la tarification du service aux usagers.

■ Montant de la délégation :

Chiffre d'affaires prévisionnel sur 5 ans : 900 000 €.

ANNEXES

- Lettre de candidature (DC1)
- Bilan des 3 dernières années
- Description du personnel, diplômes des encadrants et CV de Jérôme PEYROUX
- Activités proposées
- Etat de la cavalerie
- Inventaire des immobilisations
- Tarifs des services et récapitulatif du chiffre d'affaires des 4 dernières années
- Attestations d'assurance
- Dossier FFE sur la fidélité des licenciés 2024

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
LETTRE DE CANDIDATURE

DC1

A - Identification de l'autorité délégante



Commune de Felletin
Mairie de Felletin - 12 place Charles de Gaulle - 23500 FELLETIN
Tel : 05.55.66.51.11 – Fax : 05.55.66.46.62 www.felletin.fr
Représenté par le Maire, Olivier CAGNON

B - Objet de la consultation

Exploitation du centre équestre de Felletin, aux risques et périls du délégataire du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2030 (5 ans)

C - Présentation du candidat

(Cocher la case correspondante.)

☒ Le candidat se présente seul : PEYROUX Jérôme

• Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

• Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

Centre Equestre Equi'Passion
3 Rue Pierre Noël
23500 FELLETIN

• Adresse électronique : equipassion23@orange.fr

• Numéros de téléphone et de télécopie : 05.55.66.48.07
06.02.39.69.94.

• Numéro SIRET : 44255421800028

☐ Le candidat est un groupement d'entreprises :

☐ conjoint OU ☐ solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

☐ Non OU ☐ Oui

D - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement

D1 - Attestations sur l'honneur.

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

a) **Condamnation définitive :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) **Lutte contre le travail illégal :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) **Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :** pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) **Liquidation judiciaire :** ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) **Redressement judiciaire :** ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) Marchés de défense et de sécurité :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

i) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts.

D2 - Capacités.

Le candidat déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution de la délégation de service public et produit les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

E - Signature du candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PEYROUX Jérôme Gérant de Centre Equestre	A Felletin Le 21 Février 2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

BILAN - ACTIF

Monsieur PEYROUX JEROME

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Valeurs Brutes	Valeurs au 31/12/21		% de l'actif	Exercice N-1 au 31/12/20	% de l'actif
		Amort. - Dépr.	Valeurs Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Avances et acomptes						
Autres						
Immobilisations corporelles (H.B.V)				31		30
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels	77 694	39 289	38 405		17 918	
Autres	135 617	128 557	7 060		20 201	
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles (B.V)						
Animaux						
Végétaux						
En cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (I)	213 311	167 846	45 465	31	38 119	30
ACTIF CIRCULANT						
Biens vivants et en-cours				46		48
Animaux	68 153		68 153		61 071	
Végétaux						
Autres et en cours						
Stocks						
Approvisionnements						
Produits finis et autres produits	160		160		310	
Avances et acomptes versés					3 000	
Créances				2		2
Clients	2 238		2 238		3 004	
Personnel et organismes sociaux						
Etat - TVA					21	
Comptes d'associés						
Autres créances	18		18		6	
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	29 547		29 547	20	17 046	13
Charges constatées d'avance	1 638		1 638	1	5 504	4
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	101 754		101 754	69	89 962	70
Charges à répartir (III)						
Ecart de conversion actif (IV)						
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV)	315 065	167 846	147 219	100	128 081	100

BILAN - PASSIF

Monsieur PEYROUX JEROME

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF

CAPITAUX PROPRES				
Capital individuel	98 509	67	78 249	61
dont compte exploitant :	-10 748			
Capital social				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	14 651	10	31 007	24
SITUATION NETTE	113 160	77	109 257	85
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	113 160	77	109 257	85
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
DETTES				
Dettes financières				1
Emprunts et dettes assimilées				
Comptes d'associés				
Concours bancaires courants et découverts	508		876	
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Autres dettes		23		14
Fournisseurs et comptes rattachés	22 882		5 510	
Autres dettes fiscales et sociales	8 254		6 754	
Etat - TVA	2 415		5 684	
Associés Opérations faites en commun				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	34 059	23	18 824	15
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	147 219	100	128 081	100

BILAN - ACTIF

E.I. Monsieur PEYROUX JEROME

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs Brutes	Valeurs au 31/12/22		% de l'actif	Exercice N-1 au 31/12/21	% de l'actif
		Amort. - Dépr.	Valeurs Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Avances et acomptes						
Autres						
Immobilisations corporelles (H.B.V)				24		31
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels	84 424	50 088	34 337		38 405	
Autres	135 617	134 936	682		7 060	
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles (B.V)						
Animaux						
Végétaux						
En cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (I)	220 041	185 023	35 018	24	45 465	31
ACTIF CIRCULANT						
Biens vivants et en-cours				57		46
Animaux	82 300		82 300		68 153	
Végétaux						
Autres et en cours						
Stocks						
Approvisionnements						
Produits finis et autres produits	140		140		160	
Avances et acomptes versés						
Créances				3		2
Clients	4 646		4 646		2 238	
Personnel et organismes sociaux	45		45			
Etat - TVA						
Comptes d'associés						
Autres créances					18	
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	20 393		20 393	14	29 547	20
Charges constatées d'avance	1 741		1 741	1	1 638	1
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	109 264		109 264	76	101 754	69
Charges à répartir (III)						
Ecart de conversion actif (IV)						
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV)	329 306	185 023	144 283	100	147 219	100

BILAN - PASSIF

E.I. Monsieur PEYROUX JEROME

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF

CAPITAUX PROPRES				
Capital individuel	99 650	69	98 509	67
dont compte exploitant : -13 510				
Capital social				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	15 587	11	14 651	10
SITUATION NETTE	115 237	80	113 160	77
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	115 237	80	113 160	77
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts et dettes assimilées				
Comptes d'associés				
Concours bancaires courants et découverts	45		508	
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Autres dettes		20		23
Fournisseurs et comptes rattachés	10 033		22 882	
Autres dettes fiscales et sociales	10 441		8 254	
Etat - TVA	8 527		2 415	
Associés Opérations faites en commun				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	29 046	20	34 059	23
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	144 283	100	147 219	100

BILAN - ACTIF

E.I. Monsieur PEYROUX JEROME

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs Brutes	Valeurs au 31/12/23		% de l'actif	Exercice N-1 au 31/12/22	% de l'actif
		Amort. - Dépr.	Valeurs Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Avances et acomptes						
Autres						
Immobilisations corporelles (H.B.V)				36		24
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels	85 074	58 774	26 301		34 337	
Autres	175 217	138 875	36 343		682	
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles (B.V)						
Animaux						
Végétaux						
En cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (I)	260 291	197 648	62 643	36	35 018	24
ACTIF CIRCULANT						
Biens vivants et en-cours				38		57
Animaux	65 205		65 205		82 300	
Végétaux						
Autres et en cours						
Stocks						
Approvisionnements						
Produits finis et autres produits	110		110		140	
Avances et acomptes versés						
Créances				9		3
Clients	14 972		14 972		4 646	
Personnel et organismes sociaux	312		312		45	
Etat - TVA						
Comptes d'associés						
Autres créances						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	28 453		28 453	16	20 393	14
Charges constatées d'avance	1 825		1 825	1	1 741	1
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	110 876		110 876	64	109 264	76
Charges à répartir (III)						
Ecart de conversion actif (IV)						
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV)	371 167	197 648	173 519	100	144 283	100

BILAN - PASSIF

E.I. Monsieur PEYROUX JEROME

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital individuel	
dont compte exploitant :	-14 203
Capital social	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Ecarts de réévaluation	
Réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	
SITUATION NETTE	
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)

PROVISIONS

Provisions pour risques	
Provisions pour charges	

TOTAL DES PROVISIONS (II)

DETTES

Dettes financières	
Emprunts et dettes assimilées	
Comptes d'associés	
Concours bancaires courants et découverts	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Autres dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés	
Autres dettes fiscales et sociales	
Etat - TVA	
Associés Opérations faites en commun	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	

TOTAL DES DETTES (III)

Ecart de conversion passif (IV)

TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)

Valeurs au 31/12/23	% du passif	Exercice N-1 au 31/12/22	% du passif
101 035	58	99 650	69
18 743	11	15 587	11
119 778	69	115 237	80
119 778	69	115 237	80
27 200	16		
46		45	
17 251	15	10 033	20
1 704		10 441	
7 540		8 527	
53 741	31	29 046	20
173 519	100	144 283	100



LE PERSONNEL

EN 2022 :

- Une enseignante animatrice à plein temps
- Une apprentie en formation Brevet Professionnel jusqu'au 20/08/2022 qui a été ensuite embauchée en CDI à temps partiel (20H/ semaine)

En 2023 :

- Une enseignante à temps plein (du 1^{er} Janvier jusqu'au 30/08/2023)
- Une animatrice à temps partiel (du 1^{er} Janvier jusqu'au 31/08/2023) puis à temps complet en CDI à partir du 1^{er} Septembre 2023
- Une apprentie en formation animateur Poney à partir du 11/09/2023

En 2024 :

- Une enseignante animatrice à temps plein
- Une apprentie en formation animateur Poney puis en formation Brevet Professionnel.

DESCRIPTION DU PERSONNEL ACTUEL

Le gérant : M PEYROUX Jérôme (voir CV ci-dessous)

- Moniteur diplômé d'Etat option poney et concours complet.
- Gérant d'un centre équestre depuis 2002
- Champion de France 2006 en concours complet jeunes chevaux.
- Chef de piste national CCE.
- Encadrement de cavaliers en concours ; tous les ans :
 - o Qualification et participation de 8 à 14 cavaliers aux championnats de France Poneys et Clubs
 - o Qualification et participation de cavaliers à la finale CCE catégorie Amateur
- Coaching de cavaliers sur des concours CCE et CSO de la région mais aussi à des concours nationaux extérieurs à la région : Moulins, Macon, Fontainebleau, Tartas et même internationaux (CCE de Pompadour, Fontainebleau), ...
- Organisateur d'un concours de sauts d'obstacles tous les ans
- Organisateur de 3 concours complet par an.

Une monitrice salariée à temps plein : Astrid GOUMY

- Originaire d'Aubusson, a acquis ses bases équestres à Felletin.
- Titulaire du BP JEPS depuis 2022.

- Elle donne des cours d'équitation et prépare les cavaliers aux passages de leurs examens fédéraux.
- Entraîne des cavaliers de concours.
- Encadre les cavaliers sur les compétitions
- Assure les soins auprès des équidés (entretien de l'écurie, distribution de l'alimentation, soins)
- Organise les plannings des cours, des challenges, des stages
- Gère les facturations, paiements
- Gère le temps de travail des équidés
- Gère les engagements en concours des cavaliers auprès de la fédération
- Participe aux concours CCE et CSO de la région
- Monte des jeunes poneys pour les qualifier à la finale nationale de concours complet.
- Chef de Piste CCE Club.

• **Une apprentie en formation BP JEPS : Emma POPE.**

- Elle a appris à monter à Felletin.
- Originaire d'Aubusson.
- A obtenu au mois de Juin 2024 son diplôme d'Animateur Poney et doit passer au mois de Juin 2025 son Brevet Professionnel. Il est prévu de l'embaucher ensuite en tant qu'animatrice.
- Elle assure déjà l'animation auprès des cavaliers et les accompagne en concours
- Elle monte des jeunes poneys pour les qualifier à la finale nationale
- Gère et pointe les heures d'équitation prises par les cavaliers
- Assure les soins auprès des équidés

• **Autres intervenants :**

- Plusieurs bénévoles issus du club de Felletin suivent des formations annuelles organisées par le Comité Régional Equestre afin d'obtenir une qualification d'officiels de compétitions. Ils sont indispensables à l'organisation des compétitions de Felletin mais sont aussi présents sur de nombreuses compétitions organisées sur toute la région.
 - o Nathalie DI PASSIO : Juge CCE Club
 - o Nathalie HEINZ : Juge CCE Candidat National
 - o Nicolas JEANBLANC : Chef de paddock multidisciplinaire National
 - o Fanny MONDON : Chef de piste CCE candidat National
 - o Sylvie PEYROUX : Juge CCE National, Juge CSO Club, Chef de Paddock multidisciplinaire National
 - o De nombreux bénévoles de l'association participent activement à la vie du centre équestre et notamment lors de l'organisation des concours et des diverses manifestations.

MR PEYROUX JEROME
5, Rue Gustave Degaine
23500 FELLETIN

Tél : 06.02.39.69.94.

Né le : 21/11/1976

Expérience professionnelle :

***Du 1^{er} Septembre 1994 à Février 1996 :**

- Cavalier-Soigneur au Centre Equestre de Felletin (Creuse).

*** Octobre 1999 à Juin 2000 :**

- Travail de chevaux dans une écurie renommée à Parsac
- Travail chez Marie-Christine DUROY (cavalière ayant participé aux Championnats d'Europe et aux Jeux Olympiques)

*** Juillet 2000 au 15 Avril 2002 :** Moniteur au centre équestre de Felletin

*** Depuis Juin 2002 :** Gérant du centre équestre Equi'Passion de Felletin

Formation :

***1992/1994 :** BEP Agricole option entraînement du cheval de compétition. Formation en apprentissage : Lycée de Naves TULLE (Corrèze) et Centre Equestre de Felletin (Creuse).

***De Mars 1996 à Octobre 1997 :**

- Objecteur de conscience au Centre plein-air de Lathus (Vienne).
- Animateur au Centre Equestre
- Travail avec MR MARAGOUT (Cavalier Pro de CSO).

***D'Octobre 1997 à Octobre 1999 :**

- Formation BEES 1er degré au Centre Equestre de Lathus (Vienne) avec Mr Christophe GUILLEMET (Cavalier Pro de CCE qui a participé et formé des cavaliers aux compétitions internationales).

Résultats personnels en compétition :

- Champion de la Vienne en D2 Dressage.
- Champion de France en concours complet Cycle libre 1^{ère} année en 2006
- 10^{ème} à la finale des cycles libres 2^{ème} année en 2008
- 6^{ème} et 8^{ème} à la finale des cycles libres 1^{ère} année en 2011 avec 2 chevaux nés et élevés à Felletin
- 3^{ème} à la finale des cycles libres 2^{ème} année en 2012 avec un cheval né et élevé à Felletin

- Premier Prix à Royan d'une jument née, élevée et travaillée à Felletin en Cycle classique 6 ans en 2014.
- 4^{ème} à la Finale Jeunes Poneys avec Jovial de Visyje en 2023

Résultats en tant qu'entraîneur :

- En tant que coach :
 - Elina VUILLEMARD se classe 22^{ème} à un concours international Poneys au Haras du Pin.
 - Aux championnats de France Club 2018, médaille d'or pour Mathilde GODFRIN
 - Aux championnats de France Club 2019, 7^{ème} place pour Emma POPE
 - Entraînement et coaching de Fanny MONDON à Pompadour lors d'un concours international (CCI 2*) en 2019. Elle s'est classée 8^{ème}.
 - J'ai également appris à monter à cheval à Violette GRIBET qui avec une ponette née et élevée à Felletin a participé et brillé sur de nombreux concours en 2017, 2018 et 2019. Parmi ceux-ci :
 - 2^{ème} à Pompadour en Amateur 1
 - 2^{ème} à Moulins an Amateur Elite
 - 4^{ème} à Saumur en concours complet International 2*
 - 4^{ème} à Sandillon en concours complet International 2*
 - En 2022, Alexiane PETIT, vice-championne de France en CCE en As Poney 2
 - En 2022, Anaïs PETIT, 17^{ème} à l'international 1* de Fontainebleau et 3^{ème} en As Poney Elite au Haras de Jardy
 - En 2022, Coline MARCINIAK 4^{ème} aux championnats de France Club Elite
 - En 2023, Jadhe LUMON, sacrée championne de France en CCE. aux championnats de France en Poney1
 - En 2023, Anaïs PETIT a terminé 3^{ème} en As Poney Elite à Fontainebleau avec une ponette qui est née et a été élevée dans mes écuries.
 - En 2023, Sarah JEANBLANC termine 4^{ème} en As Poney 2 aux championnats de France

Permis de conduire :

Je possède les permis B, E, C et super lourd

LISTE DES SERVICES REALISES ET FACTURES EN 2024
(Exercices non clos sur le plan comptable)

Libellé des prestations effectuées et facturées	NB	Montant H.T.	Montant TTC	Prix unitaire
1H Enseignement Cavalier Adherent	19	315,17 €	332,50 €	17,50 €
1H Enseignement cavalier Passager	293	5 859,72 €	6 182,00 €	21,10 €
1H Enseignement Cavalier Proprietaire	1	12,32 €	13,00 €	13,00 €
1H Enseignement pour un groupe de 4 personnes ou plus	23	386,73 €	408,00 €	17,74 €
Accompagnement ADHERENT en CCE	81	4 145,97 €	4 374,00 €	54,00 €
Accompagnement ADHERENT en CSO	61	2 368,72 €	2 499,00 €	40,97 €
Accompagnement et encadrement GENERALI OPEN DE FRANCE	14	1 725,12 €	1 820,00 €	130,00 €
Accompagnement PASSAGER en CSO	3	77,73 €	82,00 €	27,33 €
Accompagnement PROPRIETAIRE en CCE	71	2 018,96 €	2 130,00 €	30,00 €
Accompagnement PROPRIETAIRE en CSO	65	1 025,59 €	1 082,00 €	16,65 €
BALADE BABY	66	554,50 €	585,00 €	8,86 €
Branchement electrique Lamotte Beuvron	2	191,67 €	230,00 €	115,00 €
Carte 10 Heures cavaliers Membres	366.1	51 959,24 €	54 817,00 €	149,73 €
Carte 10 Heures cavaliers Passagers	3	554,50 €	585,00 €	195,00 €
Carte 10 Heures cavaliers Proprietaires	162.3	15 076,21 €	15 905,40 €	98,00 €
Challenge	355	3 028,44 €	3 195,00 €	9,00 €
Consultation Veterinaire	13	88,83 €	106,60 €	8,20 €
Cotisation d'adhesion a L'Association du Centre Equestre de Felletin	1	39,00 €	39,00 €	39,00 €
Dossier	14	20,02 €	20,02 €	1,43 €
ENGAGEMENT EN COMPETITON	388	10 826,00 €	10 826,00 €	27,90 €
Equimax	1	16,67 €	20,00 €	20,00 €
Equithérapie	40	492,89 €	520,00 €	13,00 €
ESTOCELAN	48	22,40 €	26,88 €	0,56 €
Familiarisation Centre de Loisirs et Scolaires	317.5	3 310,43 €	3 492,50 €	11,00 €
Fourrages	1	18,18 €	20,00 €	20,00 €
Hebergement Mensuel au Box pour un CHEVAL Monte	81	24 424,91 €	25 768,28 €	318,13 €
Hebergement Mensuel au Box pour un CHEVAL Retraite ou au Travail	12	3 561,29 €	4 273,55 €	356,13 €
Hebergement Mensuel au Box pour un Poney C D Monte	12	2 630,71 €	2 775,40 €	231,28 €
Hebergement Mensuel au Pre pour un CHEVAL Monte	83	13 060,60 €	13 778,93 €	166,01 €
Hebergement Mensuel au Pre pour un CHEVAL Retraite ou au Travail	7	1 079,17 €	1 295,00 €	185,00 €
Hebergement Mensuel au Pre pour un Poney C D Monte	79	9 392,29 €	9 908,87 €	125,43 €
Hebergement Mensuel au Pre pour un Poney C D Retraite ou au Travail	13	1 587,50 €	1 905,00 €	146,54 €
Licence Competition Amateur	1	80,00 €	80,00 €	80,00 €
LICENCE FEDERALE MOINS DE 18 ANS	91	2 275,00 €	2 275,00 €	25,00 €
LICENCE PLUS DE 18ANS	44	1 584,00 €	1 584,00 €	36,00 €
LOCATION de la tondeuse	8	106,67 €	128,00 €	16,00 €
Location d'equide et utilisation des installations sportives	16	113,33 €	136,00 €	8,50 €
Location d'equide Privilegie	4	303,32 €	320,00 €	80,00 €
Location parcelle Lamotte Beuvron	13	944,97 €	944,97 €	72,69 €
Passage d'un GALOP	24	548,82 €	579,00 €	24,13 €

Accusé de réception en préfecture
023-212307904-20250317-MA-DEL-2025-15-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

PROTEQFLU TE	20	269,67 €	323,60 €	16,18 €
Randonnee 1 journee Cavalier ADHERENT	18	1 279,62 €	1 350,00 €	75,00 €
Randonnee 1 Journee Cavalier PROPRIETAIRE	4	242,65 €	256,00 €	64,00 €
RESERVATION D UN BOX CONCOURS EXTERIEURS	45	4 016,00 €	4 016,00 €	89,24 €
RHINOPNEUMONIE EHV1.4 VACCIN	15	390,15 €	468,18 €	31,21 €
Stage 1 Journee Cavalier Adherent	11	573,46 €	605,00 €	55,00 €
Stage 1 Journee Cavalier Proprietaire	1	47,39 €	50,00 €	50,00 €
Stage Minimum 4H sur 1 semaine (Tarif horaire) ADHERENT	76	1 008,53 €	1 064,00 €	14,00 €
Stage Minimum 4H sur 1 semaine (Tarif horaire) PASSAGER	132	2 252,13 €	2 376,00 €	18,00 €
Stage minimum 4H sur 1 semaine (Tarif Horaire) PROPRIETAIRE	68	592,99 €	625,60 €	9,20 €
Transport de l'equide d'un proprietaire en concours	73	1 277,50 €	1 533,00 €	21,00 €
Transport d'un equide	64	53,33 €	64,00 €	1,00 €
Vente Equide	1	2 083,33 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Vente materiel immobilise	2	27 000,00 €	32 400,00 €	16 200,00 €
Vermifuge PANACUR	7	76,71 €	92,05 €	13,15 €
Z 1H Enseignement groupe >= 4 Personnes	11	- €	- €	- €
Z CARTE DE 10 HEURES cavaliers membres	3.9	518,85 €	585,00 €	150,00 €
Z CARTE DE 10 HEURES cavaliers proprietaires	0.7	60,84 €	68,59 €	97,99 €
Z CHALLENGE	10	79,82 €	90,00 €	9,00 €
Z STAGE 1 JOURNEE ADHERENT	2	97,56 €	110,00 €	55,00 €
Z STAGE 1 JOURNEE PROPRIETAIRE	1	44,35 €	50,00 €	50,00 €

J'atteste que les prestations ont eu lieu sur l'ensemble de l'année (du 2 Janvier au 31 Décembre).
J'atteste que ces prestations sont à destination de particuliers donc du secteur privé.

NB : Les libellés qui commencent par un Z correspondent à des prestations réalisées avant le 1er Janvier 2024
(date de modification de certains taux de TVA)



CENTRE EQUESTRE EQUI'PASSION
E.I. PEYROUX JEROME
3, Rue Pierre Noël
23500 FELLETIN
Tél : 05.55.66.48.07 / 06.02.39.69.94
RCS GUERET :442554218

CAVALERIE DU CENTRE EQUESTRE EQUI'PASSION POUR ASSURER LES COURS

TAILLE DES EQUIDES	USAGE	NOMBRE
PONEY taille B	Débutant à Galop 4	3
PONEY taille C	Débutant à Galop 5	5
PONEY taille D	Débutant pour certains poneys à Galop 7	11
CHEVAUX	Galop 3 à 7	9
TOTAL		28

La colonne « usage » n'est donnée qu'à titre indicatif, car certains chevaux ou poneys sont plus ou moins polyvalents.

Le fonctionnement du centre équestre est essentiellement assuré par mes propres chevaux ; seul 2 équidés appartenant à des propriétaires sont mis à disposition par ces derniers pour les cours.

La totalité de ma cavalerie est inscrite à un livre généalogique ainsi qu'à la liste des poneys et/ou chevaux de sport.

Mes chevaux ont tous été sélectionnés sur le plan génétique mais aussi sur leur comportement. Je fais naître et j'élève d'ailleurs la plupart de mes montures afin de mieux les connaître et surtout qu'ils soient le plus habitués possible à mes façons de pratiquer.

Des poneys et des chevaux en pension sont à rajouter à cet effectif.

J'accueille généralement 13 équidés en pension au pré et 12 en pension en box à l'année

En plus, certains propriétaires viennent régulièrement en cours avec leurs propres chevaux.

Ponctuellement d'autres sont de passage, soit pour être travaillés, soit en pension en période de vacances.

INVENTAIRE DU MATERIEL ET DE L'EQUIPEMENT TECHNIQUE

- Des selles de qualité de marque Forestier et Antarés
 - Un filet pour chaque équidé
- Des casques de protection céphaliques répondant à la norme en vigueur
- Un parcours de 12 obstacles (barres et chandeliers) et sous-bassements
- Des cavalettis, des plots, des chandeliers avec des fiches de sécurité et des barres pour le travail des débutants
 - Un ordinateur équipé d'un logiciel de gestion de centre équestre et l'imprimante
- 2 caméras pour surveiller les chevaux dans l'écurie et dans le manège (quand il y en a un de malade)
 - Du petit matériel pour les réparations et l'entretien
- Un lave-linge pour le nettoyage des tapis de selle, des couvres reins pour les chevaux
 - Un système de lavage des grosses couvertures des chevaux
 - 4 Poulinières pour le renouvellement
 - 2 étalons
 - 2 poulains de 3 ans
 - 3 poulains de 2 ans
 - 3 poulains de 1 an
 - Un camion 3,5T 3 places
 - 1 van 4 places Ifor Williams
- Une semi-remorque pouvant transporter 17 chevaux
 - Trois tracteurs
 - Un broyeur de refus de prairie
 - Une épareuse
 - Une barre pour lisser les carrières
 - Une herse
 - Un cultivateur pour détasser la sciure du manège
 - Une pailleuse
 - Une remorque pour évacuer le fumier
- Le matériel de fenaison avec un plateau fourrager
 - Un aplatisseur et une vis à grains
 - Un godet hydraulique
 - Une pompe à eau
 - Une tonne à eau
 - Un nettoyeur haute pression
- Un distributeur de boissons chaudes à l'accueil

RECAPITULATIF DES CHIFFRES D'AFFAIRES SUR LES 4 DERNIERES ANNEES (H.T.)
Chiffre d'affaires global et par catégories de prestations

DESIGNATION	2021	2022	2023	2024 *	OBSERVATIONS
Droit d'accès aux installations sportives 5,5%	62 149,68 €	57 457,60 €	58 311,69 €	801,42 €	
Equitation à 5,5% (comprend : les heures d'enseignement à l'unité ou par carte de 10 Heures, les challenges, le coaching des cavaliers en compétition, les stages, les randonnées)				95 100,01 €	
Enseignement à 20%	27 738,75 €	35 139,50 €	36 315,25 €		
Stages enseignement à 20%	2 559,77 €	3 067,33 €	1 899,23 €		
Découverte, familiarisation à 5,5%	7 925,59 €	6 628,00 €	9 691,59 €	4 357,82 €	
Equitation de compétition à 20%	3 790,03 €	7 422,06 €	7 270,64 €		
Randonnées à 20%			1 338,36 €		
Location tondeuse				106,67 €	
Pension à 20%	12 345,85 €	19 254,54 €	19 622,70 €	6 227,96 €	
Hébergement d'un équidé à 5,5%				49 508,51 €	
Location d'un équidé privilège				303,32 €	
Transport à 20%	630,80 €	657,07 €	817,49 €	1 444,16 €	
Vente marchandises aux cavaliers	212,36 €	45,51 €	30,34 €		pas encore calculé pour 2024
Vente boisson à 5,5%		1 194,32 €	396,97 €		pas encore calculé pour 2024
Vente paille et fourrage à 10%		87,27 €	18,18 €	18,18 €	
Gains en concours	82,22 €	135,00 €	357,00 €		
Cession animaux à 20%	5 308,33 €	4 583,33 €	16 666,67 €	2 083,33 €	pas encore calculé pour 2024
Cession reproducteur à 10%			9 090,91 €		
Reversement engagement concours		2 946,20 €	6 871,10 €		pas encore calculé pour 2024
Organisation concours		640,40 €			pas encore calculé pour 2024
Prod immo corporel			11 000,00 €		pas encore calculé pour 2024
Prod divers gestion courante	29,40 €	126,91 €	221,03 €		pas encore calculé pour 2024
Vente matériel immobilisé				27 000,00 €	
Transfert charges d'exploitation	17 497,48 €	22 334,82 €	20 198,33 €	20 065,49 €	
Transfert de charges à 20%	582,41 €	537,54 €	461,83 €	775,60 €	
TOTAL	140 852,67 €	162 257,40 €	200 579,31 €	207 792,47 €	

NB : En 2024, il y a eu une modification importante concernant la TVA : beaucoup de prestations qui étaient en partie taxées à 20% sont passées à une TVA à 5,5% ; d'où de nouvelles appellations et des nouveaux comptes

* La comptabilité 2024 n'est pas encore arrêtée ; il manque donc quelques chiffres



Votre contrat **PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT**
n°AM349435/A_1329

Réf client : 81581073

CE EQUI PASSION
3 RUE PIERRE NOEL
23500 FELLETIN

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 10 octobre 2024

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AM349435/A_1329 garantit :

CE EQUI PASSION
3 RUE PIERRE NOEL
23500 FELLETIN

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans le cadre de la pratique, de l'enseignement de l'équitation et de l'organisation de manifestations sportives ou non, en tous lieux, et ce, conformément à l'article L322-2 du Code du Sport.

Cette garantie s'exerce en application des articles L321-7 et D321-1 à D321-5 du Code du Sport.

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS par sinistre	FRANCHISES par sinistre
Responsabilité Civile Exploitation		
Tous dommages confondus	10 000 000 EUR	
Dont :		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 EUR	500 EUR
• Atteintes à l'environnement <i>par sinistre et par année d'assurance</i>	1 000 000 EUR	--
• Intoxications alimentaires <i>par sinistre et par année d'assurance</i>	2 000 000 EUR	--
• Faute inexcusable <i>par sinistre et par année d'assurance</i>	1 500 000 EUR	--
• Dommages matériels et immatériels consécutif causés ou subis par le personnel de l'Etat	1 000 000 EUR	500 EUR
• Dommages immatériels non consécutifs	300 000 EUR	10% mini 500 EUR - maxi 1000 EUR
• Dommages aux biens immobiliers confiés - maxi 90 jours/an	1 000 000 EUR	500 EUR
• Dommages aux biens mobiliers confiés autre que le vol (limitation à 40 000 EUR pour les tentes et chapiteaux et 20 000 EUR pour les appareils électriques et électroniques)	100 000 EUR	10% mini 500 EUR - maxi 1000 EUR

Accusé de réception en préfecture
023-212307904-20250317-MA-DEL-2025-15-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025



GENERALI

Attestation contrat N°AM349435/A_1329

GARANTIES	MONTANTS par sinistre	FRANCHISES par sinistre
• Vol aux biens mobiliers confiés (limitation à 10 000 EUR pour les appareils électriques et électroniques)	40 000 EUR	10% mini 500 EUR – maxi 1000 EUR
• Vol vestiaire	5 000 EUR	10% mini 500 EUR – maxi 1000 EUR
• Dommages aux animaux confiés :		
o par animal sauf si garantie supérieure souscrite (voir p2 des Dispositions Particulières).	10 000 EUR	500 EUR
o par année d'assurance sauf si garantie supérieure souscrite (voir p2 des Dispositions Particulières).	100 000 EUR	--
• Dommages aux biens des préposés Vol, détournements des préposés ou négligences	50 000 EUR	10% mini 500 EUR – maxi 1000 EUR
• Traitements agricoles par produits phytosanitaires	300 000 EUR	10% mini 500 EUR – maxi 1000 EUR
Responsabilité Civile Après Livraison		
• Tous dommages confondus par sinistre et par année d'assurance	1 600 000 EUR	
o Dont immatériels non consécutifs	150 000 EUR	10% mini 500 EUR – maxi 1000 EUR
Frais Vétérinaires – Dommages de Collision		
• Frais Vétérinaires *L'indemnité est fixée par notre vétérinaire expert	10 000* EUR	10% mini 500 EUR
• Dommages de Collision	3 000 EUR	10%
Protection Pénale et Recours		
• Protection Pénale et Recours	35 000 EUR	Seuil d'intervention minimum en recours : 300 EUR

Extension de Garanties

Garantie « Individuelle Accident » étendue aux :

Cavaliers de passage

Groupes

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 octobre 2025 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA

Directeur des Opérations

2/2

Accusé de réception en préfecture
023-212307904-20250317-MA-DEL-2025-15-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 058 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 802 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75008 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



AGENCE AUBUSSON
GROUPAMA D'OC
65 GRANDE RUE
23200 AUBUSSON
Tél : 05 55 66 85 10 (coût d'un appel local)

EQUI'PASSION
MONSIEUR PEYROUX JEROME
3 RUE PIERRE NOEL
23500 FELLETIN

Vos références
N° client / identifiant internet : 11371457
N° souscripteur : 40088844F
N° contrat : 400888440030

**ATTESTATION D'ASSURANCE
DOMMAGES AUX BIENS PROFESSIONNELS**

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

EQUI'PASSION

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

GROUPAMA D'OC

Atteste que le souscripteur est titulaire d'un contrat d'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS PROFESSIONNELS
N° 0030.

Situation du risque : 23500 FELLETIN et Bordessoule 23500 ST QUENTIN LA CHABANNE

• **Les bâtiments sont garantis pour les événements désignés ci-après :**

- incendie,
- événements naturels,
- catastrophes naturelles,
- attentat.

La présente attestation est valable du **01/01/2025** au **31/12/2025** inclus, sous réserve que les garanties soient en vigueur.

Elle a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à Balma, le 20 février 2025

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,



EXTD-G2289EXP1120-02-2025

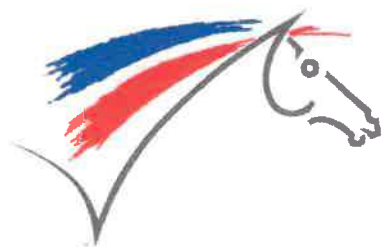


Groupama d'Oc
Caisse Régionale d'Assurantes Mutuelles Agréées d'Oc
Siège social : 14, rue Vidalhen CS 23100 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92439 75436 Paris Cedex 09



1/1

Accusé de réception en préfecture
023-212307904-20250317-MA-DEL-2025-15-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025



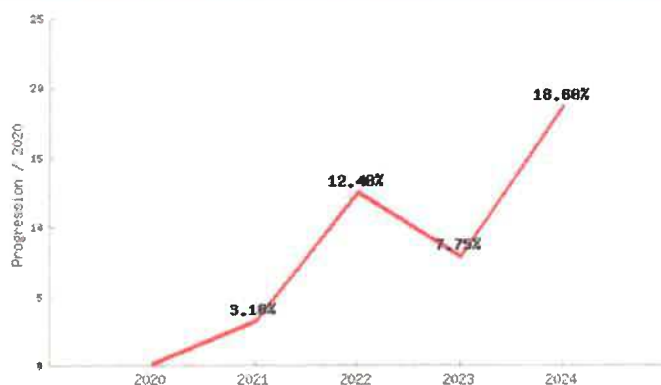
FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

Dossier fidélité des licenciés 2024

C E DE FELLETIN

PEYROUX JEROME
CENTRE EQUESTRE
RUE PIERRE NOEL
23500
FELLETIN

PROGRESSION GLOBALE DE VOS CAVALIERS DEPUIS 2020



	2020	2021	2022	2023	2024
Progression / 2020	-	3.10%	12.40%	7.75%	18.60%
Progression / année précédente	-	3.10%	9.02%	-4.14%	10.07%
Nb de licences	129	133	145	139	153

Votre taux de progression 2023-2024

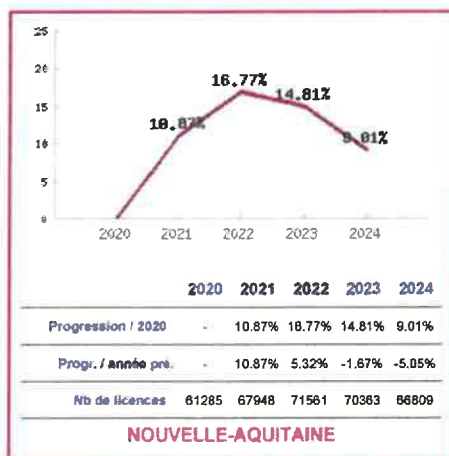
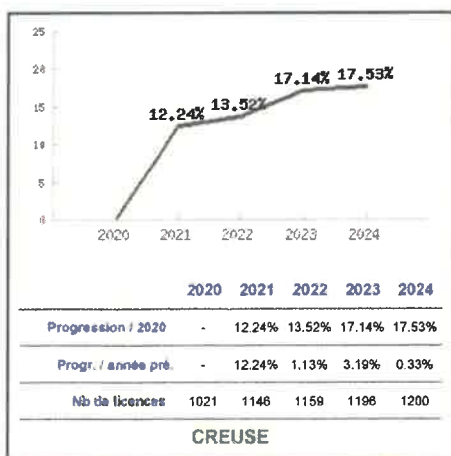
10.07%

Bravo



C E DE FELLETIN

est dans le 1er tiers des clubs de France
pour la progression 2023-2024.



- Les tiers sont calculés sur la moyenne des scores des membres actifs.
- Toutes les statistiques de ce dossier ont été réalisées par le SIF à partir des données du fichier des licenciés FFE



Sylvain Furet / Stéphane Lemasson / Cyrille Mars

Édition 2024
Conception & Réalisation

Accusé de réception en préfecture
023-212307904-20250317-MA-DEL-2025-15-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025
FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

FIDÉLITÉ DE L'ENSEMBLE

- Le taux de fidélité est la proportion de cavaliers qui reprennent leur licence dans le même club d'une année sur l'autre.
- C'est l'indicateur principal de satisfaction de vos cavaliers.



Vos anciens cavaliers 2023
qui ont renouvelé dans votre
club en 2024 :

78.42%

Bravo



C E DE FELLETIN
est dans le 1er tiers des clubs
de France pour la proportion de
cavaliers fidèles en 2024.



	C E DE FELLETIN	CREUSE	NOUVELLE-AQUITAINE	FRANCE
Cavaliers 2020 fidèles en 2021	62.02%	69.44%	62.61%	62.09%
Cavaliers 2021 fidèles en 2022	69.17%	68.06%	61.94%	61.14%
Cavaliers 2022 fidèles en 2023	67.59%	67.90%	61.10%	60.29%
Cavaliers 2023 fidèles en 2024	78.42%	63.46%	60.57%	60.90%

Repères :

- 1er tiers, 1848 clubs dont le taux de fidélité est supérieur à 69.12%.
- 2e tiers, 1851 clubs dont le taux de fidélité est compris entre 59.52% et 69.11%.
- 3e tiers, 1852 clubs dont le taux de fidélité est inférieur à 59.48%.

- Pourcentage de cavaliers 2023 ayant renouvelé leur licence FFE en 2024, quel que soit le club : 71.59%.

Accusé de réception en préfecture
023-212307904-20250317-MA-DEL-2025-15-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

SUIVI DE VOS NOUVEAUX CAVALIERS LICENCIÉS

L'évolution du nombre de vos nouveaux licenciés :

7.32%

Bravo



C E DE FELLETIN

est dans le 1er tiers des clubs de France pour la conquête de nouveaux publics

NOMBRE D'ARRIVANTS DANS VOTRE CLUB CHAQUE ANNÉE

	2021	2022	2023	2024	2023/2024
licenciés pour la première fois	43	39	30	27	-10.00%
Licenciés en provenance d'autres clubs	10	14	11	17	54.55%
Total	53	53	41	44	7.32%

FACTEURS DE FIDÉLISATION 2023-2024

	CLUB	DÉP.	RÉG.	FRANCE
Fidélité des titulaires de première licence 2023	56.67%	51.43%	46.88%	45.95%
Fidélité globale	78.42%	63.46%	60.57%	60.90%
Fidélité des cavaliers ayant passé un Galop® en 2023	93.48%	69.16%	69.40%	69.05%
Fidélité des titulaires d'une lfc ama et pro 2023	83.33%	73.33%	73.17%	72.70%
Fidélité des cavaliers ayant participé à un concours SIF en 2023	97.56%	74.72%	74.07%	74.34%

COMMUNE DE FELLETIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°MA-DEL-2025-16 en date du 17 mars 2025

Lancement de la consultation du marché de travaux d'assainissement

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept mars à 19h30, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire, par courrier électronique du 11 mars 2025, se sont réunis sous la présidence de M. Olivier CAGNON, à la salle du Conseil, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. CAGNON Olivier, Mme FOURNET Marie-Hélène, M. ROULET Alain, Mme NICOUX Renée, M. VANONI Dominique, Mme DAVID Séverine, Mme LABARRE Jacqueline, M. LEFAURE Philippe, Mme SEIGNOL Michelle, M. RACAUD Julien, Mme CARNET Gaëlle, M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, Mme TINDILLIER Béatrice.

Étaient absents avec pouvoir :

M. ESTERELLAS Philippe donne pouvoir à Mme NICOUX Renée.
M. RIMBAUD Didier donne pouvoir à M. VANONI Dominique.
Mme FERRON Céline donne pouvoir à Mme CARNET Gaëlle.
M. MONDON Arnaud donne pouvoir à M. COLLIN Philippe.

Était absente : Mme CAILLE-PRADELLE Nadège.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVID Séverine.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a eu un caractère public conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présentation d'Alain ROULET

VU la délibération en date du 14 juin 2023 par laquelle le Conseil Municipal a attribué le marché de la maîtrise d'œuvre de la nouvelle station d'épuration au bureau d'études Impact Conseil ;

VU la délibération en date du 13 mai 2024 par laquelle le Conseil Municipal a validé le plan de financement de ce nouveau projet estimé à 2 645 000 € HT et validé par les partenaires techniques (Police de l'Eau, Agence de l'Eau, Département de la Creuse) ;

CONSIDERANT qu'afin de passer à la phase opérationnelle de ce nouveau projet, une nouvelle consultation doit être lancée concernant les travaux ;

Les modalités de ce marché seront les suivantes :

- Consultation du dossier et dépôt des offres uniquement par voie dématérialisée sur : www.centreofficielles.com
- Objet du marché : Travaux de réhabilitation du système l'assainissement collectif du bourg de Felletin – Tranche 3
- Décomposition en 3 lots :
 - Lot 1 – Construction de la station d'épuration
 - Lot 2 – Réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue de la Maison Rouge et construction du réseau de transfert
 - Lot 3 – Construction du bassin de stockage – restitution des effluents de temps de pluie du centre-bourg
- Critères de jugement des offres pour chaque lot :
 - Valeur technique : 10 points
 - Montant total des prestations : 8 points
 - Planning et délai global d'exécution : 2 points
- Procédure de passation : procédure adaptée (article L2123-1 du Code la Commande Publique)
- Publicité : LA MONTAGNE Creuse + BOAMP + plateforme www.centreofficielles.com

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le lancement d'une consultation pour un marché de travaux relatif à l'assainissement selon les modalités listées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	18	18	14	4	0

Contre : M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, Mme TINDILLIER Béatrice et M. MONDON Arnaud.

LE MAIRE certifie que :

- Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet acte est exécutoire de plein droit compte-tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans l'arrondissement,
- Cet extrait est conforme au registre des délibérations où sont portées les signatures.

Le Maire

Olivier CAGNON


Accusé de réception en préfecture
023-212307904-20250317-MA-DEL-2025-16-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Département de la Creuse

Arrondissement d'Aubusson

COMMUNE DE FELLETIN

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Liberté Égalité Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°MA-DEL-2025-17 en date du 17 mars 2025

Actualisation des tarifs de mise à disposition des salles

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept mars à 19h30, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire, par courrier électronique du 11 mars 2025, se sont réunis sous la présidence de M. Olivier CAGNON, à la salle du Conseil, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. CAGNON Olivier, Mme FOURNET Marie-Hélène, M. ROULET Alain, Mme NICOUX Renée, M. VANONI Dominique, Mme DAVID Séverine, Mme LABARRE Jacqueline, M. LEFAURE Philippe, Mme SEIGNOL Michelle, M. RACAUD Julien, Mme CARNET Gaëlle, M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, Mme TINDILLIER Béatrice.

Étaient absents avec pouvoir :

M. ESTERELLAS Philippe donne pouvoir à Mme NICOUX Renée.
M. RIMBAUD Didier donne pouvoir à M. VANONI Dominique.
Mme FERRON Céline donne pouvoir à Mme CARNET Gaëlle.
M. MONDON Arnaud donne pouvoir à M. COLLIN Philippe.

Était absente : Mme CAILLE-PRADELLE Nadège.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVID Séverine.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a eu un caractère public conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présentation de Dominique VANONI

VU la délibération en date du 14 juin 2023 par laquelle le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location des salles communales actuellement en vigueur ;

Accusé de réception en préfecture
023-212307904-20250317-MA-DEL-2025-17-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

CONSIDERANT qu'il convient de réévaluer ces tarifs afin d'ajouter un nouveau tarif suite à une nouvelle demande non couverte par la grille des tarifs en vigueur (ligne surlignée dans tableau ci-après), les autres tarifs restent inchangés ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les nouveaux tarifs proposés ci-dessous :

Location des salles de l'Espace Tibord du Chalard	Tarifs en vigueur
Particuliers résidents	
Salle du bas + point chaud – Tarif week-end	65 €
Particuliers non-résidents	
Salle du bas + point chaud – Tarif week-end	105 €
Associations Felletinoises (24h ou week-end)	
Grande salle	Gratuit
Salle du bas + point chaud	Gratuit
Autres Associations	
Grande salle (24 h)	70 €
Grande salle – Week-end	95 €
Salle du Bas (24) + point chaud - uniquement en semaine	85 €
Salle du bas + point chaud – Tarif week-end	115 €
Activités commerciales	
Grande salle (24 h)	150 €
Salle du bas + point chaud (24 h)	180 €
Location horaire pour des activités payantes pour les participants	
Grande salle / Salle du bas / Salle de gauche Activités sportives et de loisirs	2 €/h
Salle de gauche Prestations diverses	5 €/h
Location organismes de formation pour la journée	
Grande salle / Salle du bas / Salle de gauche	40 €
Location pour un particulier, une entreprise ou une association pour une activité de prévention ou de promotion de la santé	
Grande salle / Salle du bas / Salle de gauche	Gratuit

Location de la salle polyvalente	Tarifs en vigueur
Particuliers résidents	
Salle (week-end)	110 €
Cuisine et vaisselle (week-end)	60 €
Particuliers non-résidents	
Salle (week-end)	200 €
Cuisine et vaisselle (week-end)	100 €
Associations Felletinoises	
Salle avec ou sans cuisine	Gratuit
Autres Associations	
Salle (week-end)	150 €
Cuisine et vaisselle (week-end)	80 €
Activités commerciales	
Salle 24 h	200 €
Salle (week-end)	300 €
Cuisine et vaisselle (24 h ou week-end)	110 €
Location pour un particulier, une entreprise ou une association pour une activité de prévention ou de promotion de la santé	
Salle 24 h	Gratuit

APPROUVE le tarif applicable aux demandes de remboursement du temps de travail des agents pour le nettoyage des salles mises à disposition lorsque l'état de propreté n'est pas satisfaisant : 40 € forfaitaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2025.

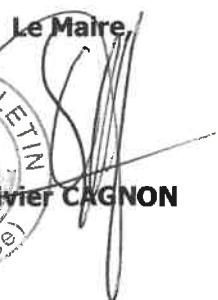
Ainsi fait et délibéré,

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	18	18	18	0	0

LE MAIRE certifie que :

- Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet acte est exécutoire de plein droit compte-tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans l'arrondissement,
- Cet extrait est conforme au registre des délibérations où sont portées les signatures.

Le Maire,

Olivier CAGNON

Accusé de réception en préfecture
023-212307904-20250317-MA-DEL-2025-17-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025